

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 20 MARS 2012**

L'an deux mille douze le vingt mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

**PRESENTS** : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LEMBEGE Patrick - PECCOL Louis - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra – VOINIER Pascal

**EXCUSES** : LALANNE Frédéric - LEBLANC Jean Simon

Date de la convocation : 13.03.12

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2011
- Approbation du compte de gestion 2011
- Affectation du résultat du compte administratif 2011
- Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2012
- Vote du Budget primitif 2012
- Avis sur enquête publique Eurolacq 2
- Convention de fourrière avec la Société Protectrice des animaux
- Choix du prestataire pour les travaux à l'Eglise
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 31 janvier 2012.

**DELIBERATION N° 1**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le compte administratif de l'exercice 2011.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Pascal VOINIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Prévus : .....	305 976,00 €
Réalisé : .....	220 222,79 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

**RECETTES**

Prévus : .....	305 976,00 €
Réalisé : .....	217 129,39 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

FONCTIONNEMENTDEPENSES

Prévus : .....	502 458,00 €
Réalisé : .....	230 632,96 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

RECETTES

Prévus : .....	502 458,00 €
Réalisé : .....	522 553,63 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : .....	- 3 093,40 €
Fonctionnement : .....	291 920,67 €
Résultat global : .....	288 827,27 €

RESULTAT CUMULE

Excédent de fonctionnement .....	291 920,67 €
Déficit d'investissement .....	3 093,40 €

**Soit une trésorerie disponible à la fin de l'exercice de : 288 827,27 €**

Monsieur PIEDNOIR Yves reprend ensuite la présidence de l'Assemblée Municipale.

**DELIBERATION N° 2****VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011**

Ce document est dressé par Monsieur GOUSTANS, Receveur Municipal.

Les résultats de clôture des deux sections sont conformes et égaux à ceux du compte administratif.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 3****AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 288 827,27 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement : 0 €
- à l'excédent reporté à la section de fonctionnement du budget primitif 2012 : 288 827,27 €

**DELIBERATION N° 4****VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2012**

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Compte tenu de la trésorerie en fin d'exercice 2011, le Conseil Municipal décide de modifier le taux des contributions directes locales.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 103 200 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

TAXES	TAUX VOTES 2011	TAUX VOTES 2012	BASES 2012	PRODUITS 2012
T.H.	11,70	10,70	593 200	63 472
F.B.	9,20	8,20	346 600	28 421
F.N.B.	44,64	40,82	27 700	11 307
			TOTAL	103 200

**DELIBERATION N° 5****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2012. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- Section de fonctionnement à ..... 593 372 €
- Section d'investissement à ..... 55 077 €

Par ailleurs, les principales dépenses de la section d'investissement seront les suivantes :

- Remplacement TGBT, éclairage et chauffage de l'Eglise soit ... 23 000 € TTC
- Remplacement des abats-sons de l'Eglise soit ..... 3 300 € TTC
- Achat et installation de panneaux de basket soit ..... 4 500 € TTC
- Achat d'une friteuse à gaz soit ..... 3 000 € TTC
- Reprise de tombes de l'ancien cimetière soit ..... 2 000 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2012.

**DELIBERATION N° 6****AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT EUROLACQ 2**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011, il a été procédé à une enquête publique sur la demande formulée par la Communauté de Communes de Lacq en vue d'obtenir l'autorisation des travaux d'aménagement du lotissement d'activités Eurolacq 2, sur les communes d'ARTIX, LABASTIDE-CEZERACQ et LABASTIDE-MONREJEAU.

Cette enquête publique était ouverte à tous les administrés du 13 février au 19 mars 2012.

Des permanences ont été tenues par le Commissaire enquêteur en alternance sur les trois communes concernées. A Labastide Monréjeau, le Commissaire enquêteur a tenu des permanences le lundi 13 février et le samedi 10 mars 2012.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable à la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement d'activités Eurolacq 2.

#### **DELIBERATION N° 7**

### **CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Le Maire expose à l'Assemblée la proposition de la SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX de signer une convention triennale 2012-2014 pour héberger et éventuellement, sans adoption, euthanasier les animaux qui auraient été récupérés par la commune en état de divagation au sens de l'article L211-23 du Code Rural.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention triennale 2012-2014.

#### **DELIBERATION N° 8**

### **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE ET DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à des travaux concernant le remplacement du tableau électrique général basse tension, de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté trois entreprises à savoir : LA MONTOISE, INEO et la SARL RLE.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises LA MONTOISE et INEO n'ayant pas obtenu de réponse de la SARL RLE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise LA MONTOISE pour un montant de 15 611,75 € TTC.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

Suite aux observations des Membres du Conseil au sujet de l'état des câbles ou fils électriques, Monsieur le Maire indique que le représentant de l'entreprise LA MONTOISE a procédé à l'examen de l'installation avant d'établir son devis et n'a pas fait part d'observation particulière.

Monsieur le Maire évoquera à nouveau la question avec le représentant l'entreprise LA MONTOISE pour s'assurer de ne pas rencontrer d'incident ultérieurement.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Attribution du fond de concours de la Communauté de Communes de Lacq

La Communauté de Communes de Lacq, au regard de la réglementation, a mis en place l'attribution de fond de concours pour financer la réalisation d'équipement de superstructure et d'infrastructure.

En fonction des strates démographiques, le fond de concours attendu pour la commune de Labastide Monréjeau s'élèverait à 171 454€.

### ➤ Présentation du Budget Primitif 2012 de la Communauté de Communes de Lacq

Monsieur le Maire, pour information, présente le Budget Primitif 2012 de la Communautés de Communes de Lacq.

Ce dernier s'équilibre en fonctionnement à 42 254 073 € et en investissement à 22 644 830 €.

### ➤ Nouvelle règle concernant le Monument aux morts

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour le France est définitivement adopté.

En outre ce projet de Loi stipule que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument devient obligatoire.

En l'état actuel il n'est pas possible de porter en complément les noms des soldats « Mort pour la France » ci-après : Jean Emile GASSIOT et Dominique MARCEILLE.

En conséquence, le Maire suggère aux Membres du Conseil qu'une réflexion soit menée afin de pouvoir inscrire tous les noms des soldats « Morts pour le France ».

Ce qui nécessite d'envisager le déplacement du monument existant dans un lieu à définir et d'utiliser toutes ses faces pour les nouvelles inscriptions ou de remplacer ce dernier.

### ➤ Information sur le coût de la sécurisation des lignes électriques basse tension

Suite aux discussions du précédent conseil, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le coût prévisionnel pour la commune de la sécurisation des lignes électriques s'élèvera à 1 612,06 €.

### ➤ Tour de garde pour les élections présidentielles

Le calendrier des « tour de garde » est établi pour les prochaines élections présidentielles des 22 avril et 6 mai prochain.

Pour le 22 avril 2012

## COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mr PIEDNOIR Yves

Suppléant : Mr VOINIER Pascal

Assesseurs :

- Mme JAYMOT Sylvie
- Mr LEMBEGE Patrick
- Mr LEBLANC Jean Simon
- Mr PECCOL Louis

Secrétaire : Mme TOUZEAU Sandra

Les membres du bureau doivent être présents à l'ouverture (8 heures) et à la clôture (18 heures) du scrutin.

**TOUR DE GARDE**

8 h 00 à 10 h 30 : PIEDNOIR Yves – TOUZEAU Sandra – JAYMOT Sylvie  
10 h 30 à 13 h 00 : VOINIER Pascal – LALANNE Frédéric - COURALET Catherine  
13 h 00 à 15 h 30 : PIEDNOIR Yves - LEMBEGE Patrick – THEULE Jean  
15 h 30 à 18 h 00 : VOINIER Pascal – PECCOL Louis - LEBLANC Jean-Simon

**Pour le 6 mai 2012**

**COMPOSITION DU BUREAU**

**Président** : Mr PIEDNOIR Yves

**Suppléant** : Mr VOINIER Pascal

**Asseseurs** :

- Mme JAYMOT Sylvie
- Mr LALANNE Frédéric
- Mr LEBLANC Jean Simon
- Mr PECCOL Louis

**Secrétaire** : Mme TOUZEAU Sandra (1<sup>er</sup> et 2<sup>em</sup> tour)

**Les membres du bureau doivent être présents à l'ouverture (8 heures) et à la clôture (18 heures) du scrutin.**

**TOUR DE GARDE**

8 h 00 à 10 h 30 : PIEDNOIR Yves – TOUZEAU Sandra – JAYMOT Sylvie  
10 h 30 à 13 h 00 : VOINIER Pascal – COURALET Catherine – LEMBEGE Patrick  
13 h 00 à 15 h 30 : PIEDNOIR Yves – LALANNE Frédéric – THEULE Jean  
15 h 30 à 18 h 00 : VOINIER Pascal – PECCOL Louis – LEBLANC Jean-Simon

➤ **Sépulture de la concession perpétuelle BALAGUE-TARTOING**

Des familles ont exprimés le souhait que les administrés de la Commune soient informés de la démarche entreprise pour conserver la sépulture de la famille de Balagué Tartoing actuellement dans l'ancien cimetière.

La sépulture de la famille de Balagué Tartoing est réputée en état d'abandon. Face à ce constat, des villageois se sont émus de cet état de fait ayant pour conséquence la destruction de cette tombe. Soucieux de ne pas laisser disparaître les traces de ceux qui nous ont précédé, encore présent dans le souvenir des anciens, ils ont demandé à Monsieur le Maire de surseoir à la procédure d'abandon. Ce dernier s'engage à ne pas poursuivre la procédure si des travaux de restauration sont effectués.

L'attachement à la mémoire de cette famille s'explique par les nombreux liens laissés à la commune au dire de certaines personnes, dont on peut citer le don du terrain où furent construits l'église et le cimetière, des dons d'objets de culte et de décor comme le tableau sur l'abside derrière l'autel. Cette famille dont la généalogie s'inscrit dans l'histoire du Béarn, compte des notaires royaux, avocats, médecins, maires de la commune et prêtre.

Si des personnes souhaitent se joindre aux familles ayant décidées de la restauration de la sépulture de la famille de Balagué Tartoing, ils peuvent se faire connaître à la mairie.

**La présente séance comprend huit délibérations.**